

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013025

Signataire : AD/SD

Séance du Conseil Municipal du 23/05/2013

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

**OBJET : Cession au profit de PROMOGIM ou tout substitué, du bien en totalité
situé 6 rue Paul Bert à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AZ 26.**

EXPOSE :

Le maire a, par décision de préemption n° 13 du 10 janvier 2013, fait usage du droit de préemption urbain pour l'acquisition d'un bien en totalité situé 6 rue Paul Bert à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AZ 26 d'une superficie de 107 m² au prix de 210.000 euros.

Il s'agit d'un pavillon de type T3 de 61.15 m².

Il est proposé de céder ce bien à PROMOGIM afin de constituer des réserves foncières permettant la mise en œuvre des actions de la Politique de l'Habitat à savoir la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale et de répondre aux objectifs partagés avec l'Etat de production de 485 logements par an.

PROMOGIM s'est engagé à acquérir ce bien au prix d'acquisition par la commune soit 210.000 € majorés des frais notariés d'acquisition, du remboursement de la taxe foncière à compter de la date d'acquisition du bien par la Commune et des frais financiers de portage du bien le cas échéant.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession du bien en totalité situé 6 rue Paul Bert à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AZ 26 d'une superficie de 107 m² au profit de PROMOGIM ou tout substitué au prix de 210.000 euros majorés des frais notariés d'acquisition.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013025

Signataire : AD/SD

OBJET : Cession au profit de PROMOGIM ou tout substitué, du bien en totalité situé 6 rue Paul Bert à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AZ 26.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la décision de préemption n° 13 du 10 janvier 2013 ;

Vu la lettre de la commune du 23 janvier 2013 ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 04 janvier 2013 ;

Considérant l'intérêt de céder la parcelle AZ 26 située 6 rue Paul Bert à Aubervilliers au profit de PROMOGIM afin de constituer des réserves foncières permettant la mise en œuvre des actions de la Politique de l'Habitat à savoir la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale et de répondre aux objectifs partagés avec l'Etat de production de 485 logements par an ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de céder le bien en totalité situé 6 rue Paul Bert à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AZ 26, d'une superficie de 107 m² au profit de PROMOGIM ou tout substitué.

FIXE le prix de cession à 210.000 euros majorés des frais notariés d'acquisition, du remboursement de la taxe foncière à compter de la date d'acquisition du bien par la Commune et des frais financiers de portage du bien le cas échéant.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 31/05/2013

Publié le 30/05/2013

Certifié exécutoire le : 31/05/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué